

Liberté Égalité Fraternité



CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Réunion publique de Biganos

31 janvier 2023



E Cadre de la concertation

L'A63 aujourd'hui

Se déplacer en 2030

Trois scénarios d'aménagement

Comment participer?

VOUS AVEZ LA PAROLE





1 Cadre de la concertation



La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique





commission nationale du débat public

Elle défend un droit :

. Toute personne a le dro

Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005



Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets <u>avant</u> que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions?

A permettre
l'information et
la participation
de tous et de
toutes tout au
long de la vie du
projet.

Du suivi dans le temps



Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉPar rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-àvis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche
qualitative des
contributions, et
non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENTToutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la
rencontre de tous
les publics



Les missions du garant

- Le garant est une personne indépendante du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.
- Sa mission est de veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation des différents acteurs de la concertation et du public.
- Il doit respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet.
- Il est à l'écoute de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.



Les missions du garant

En amont du lancement de la concertation, il réalise une étude de contexte auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il favorise l'expression des participants à la concertation ;
- il assure un rôle de recours afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.



Les missions du garant

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un bilan de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.



Concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet .../... des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable... "

et ce jusqu'à l'enquête publique.



Concertation préalable

Ce projet d'aménagement de l'A63 au sud de Bordeaux est soumis à une « concertation préalable » du 30 janvier au 30 avril 2023. Il est porté par le ministère des Transports et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du Code de l'environnement, la définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP. L'organisation pratique de la concertation revient, elle, au maître d'ouvrage.



Qui sont les garant.e.s?

Marion JULIOT marion.juliot@garant-cndp.fr

Marion THENET marion.thenet@garant-cndp.fr

CNDP - Garantes de la concertation sur le projet d'aménagement de l'A63/A660 244 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS







Les étapes vers la concertation





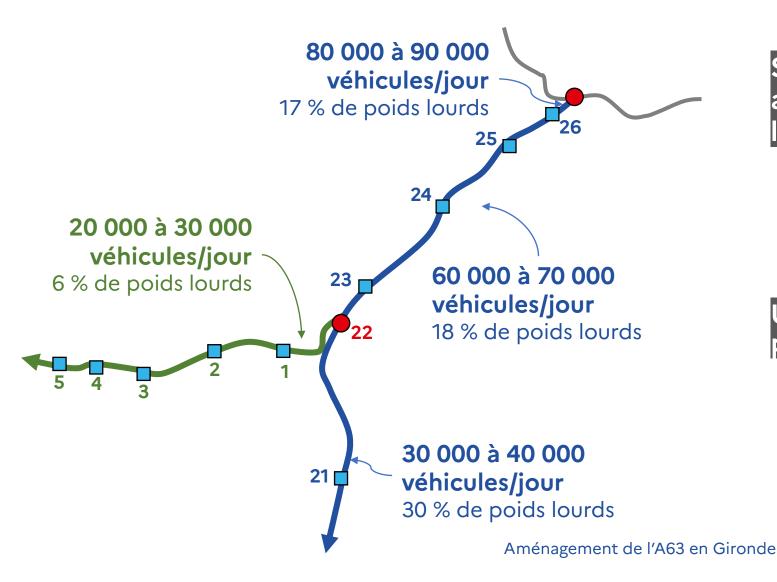
2 L'A63 aujourd'hui







Un axe très sollicité



Saturation aux heures de pointe, les week-ends d'été

Capacité maximale d'une autoroute 2x2 voies

Temps de trajet : 21 minutes → 1 h

Une accidentologie problématique



Niveau d'accident 8 fois supérieur aux références nationales

Nombreuses percussions par l'arrière caractéristiques des circulations en accordéon





Une combinaison d'usages

Deux bassins d'emplois et de population

avec de nombreux échanges

17 à 29 % de poids lourds

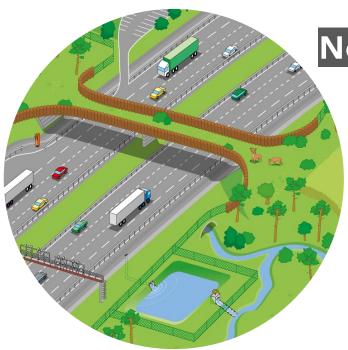
du fait des transports de marchandises transfrontaliers mais aussi en échange avec l'agglomération bordelaise







Des normes à rattraper



Normes environnementales

Passages grande faune

Récupération et gestion des eaux

Intégration paysagère

Normes de sécurité

Longueur et angles des bretelles

Accès aux aires de services et de repos

Dispositifs latéraux de sécurité Équipements des ouvrages d'art Signalisation (A660)





3 Se déplacer en 2030











Des territoires attractifs Une augmentation de la population

Évolution de la population entre 2014 et 2020

• Mios: + 29 %

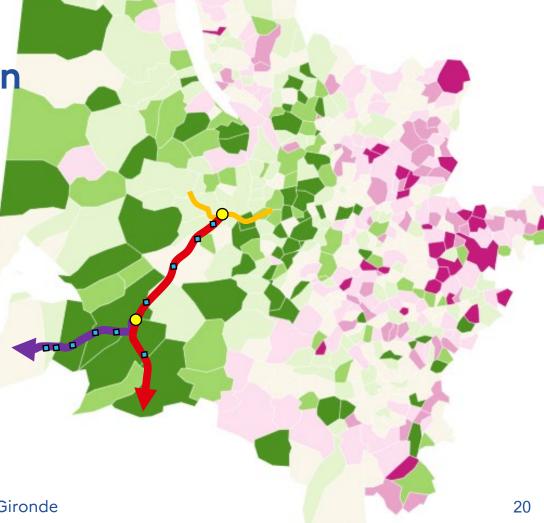
• Le Teich: + 18%

• Salles: +15 %

• Belin-Béliet: +15 %

Marcheprime: +12 %

• Biganos: + 10,5 %







Mobilité : toujours plus ?

Une hausse constante de la mobilité depuis 60 ans

- Multiplication par 5 de la mobilité depuis 1960
- Distance moyenne des trajets domicile-travail : 3 km en 1960 / 13,3 km en 2019

La crise sanitaire a-t-elle changé la donné?

- Fort développement du télétravail
 → moins de déplacements domicile-travail dans le secteur tertiaire
 MAIS
- Retour au niveau de congestion pré-pandémie dès 2021 (A'Urba 2022)
- Hausse de l'autosolisme : de 82,6 % en 2021 à 85,2 % en 2022 (Vinci, baromètre de l'autosolisme)
- Émergence de nouveaux déplacements







Des alternatives à la route?

Du nouveau pour les particuliers

RER Métropolitain 15 000 voyageurs/jour en 2030 (9 000 aujourd'hui)

Incitation au covoiturage

Plans et politiques en faveur du vélo et des modes doux : Gironde, Bordeaux Métropole, COBAN, COBAS, ville de Salles...





20 trains de fret/jour entre Bordeaux et Hendaye

Autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre: 84 PL/jour

Part significative de transport local (échange)



Trois scénarios d'aménagement







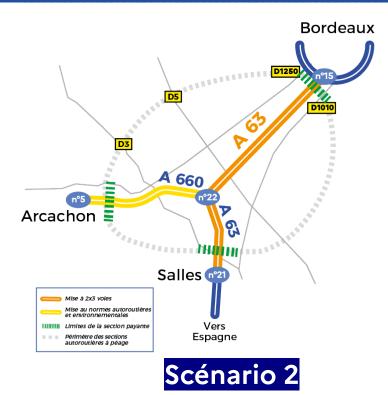


Vue d'ensemble des 3 scénarios

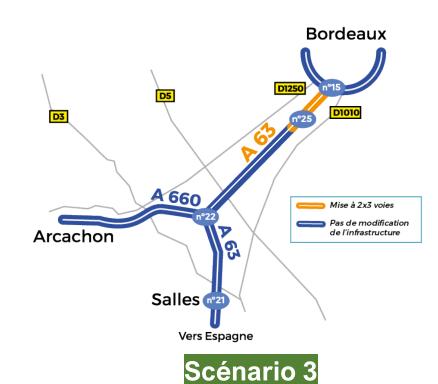


Scénario 1

Aucun aménagement routier de l'A63



Aménagement complet à 2x3 voies de l'A63 par mise en concession



Aménagement partiel à 2x3 voies de l'A63 sur crédits publics





Modalités de réalisation de la 3^e voie







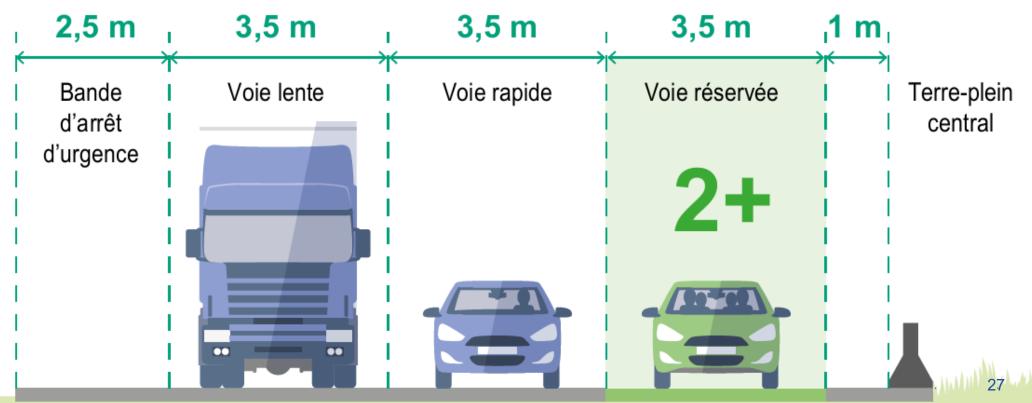
Une voie dédiée?

Accessible aux covoitureurs, autocars et taxis

Incitation au covoiturage

Possibilité de gestion dynamique

Impossible sur une section à 2x2 voies







Scénario 1 : aucun aménagement

Fiche technique



Aucun aménagement



Aucune mise aux normes environnement & sécurité



Pas de voie dédiée



Circulation moyenne: 😭 🥰 66 600 véhicules/jour en moyenne sur l'A63 86 000 entre échangeur 26 et rocade



Coût:0€

Aucun investissement

Aucune imperméabilisation

Pas d'émissions de gaz à effet de serre en phase de construction

Intensification des congestions

Perte d'attractivité du territoire

Report de trafic sur les voies secondaires

Dégradation du cadre de vie des riverains

Risque d'accident accru

Pas de voie réservée



Scenario 2 aménagement complet en concession



Fiche technique



35 km de mise à 2x3 voies



Mise aux normes complète A63 et A660



Possibilité de voie dédiée



Circulation moyenne sur l'A63: 65 500 véhicules/jour



5 à 10 minutes gagnées



Coût: 290 M€ HT



Mise en service fin 2033

Amélioration nette des conditions de circulation : fluidité et sécurité

Gain de temps

Meilleure protection de l'environnement

Mise en place de protections acoustiques

Aucune dépense publique

Péage: 4 cts TTC/km pour les véhicules légers; 20 cts HT/km pour les poids lourds Report de trafic sur les voies secondaires

Construction émettrice de gaz à effet de serre



Focus sur les péages

- Système de flux libre : des portiques à la place des barrières
 - Circulation plus fluide, plus rapide
 - Moins de consommation foncière
- Modulations de tarifs?
 - Écart maximum entre véhicules légers et poids lourds
 - Tarifs adaptés possibles, mais encadrés par la loi
- Deux approches possibles pour la localisation des portiques
 - Principe d'égalité : des portiques entre chaque sortie
 - Approche dérogatoire : pas de portique aux extrémités pour créer des « itinéraires gratuits »





DE LA RÉGION NOUVELLE-AC Scénario 3



aménagement partiel sur crédits publics

Fiche technique



7 km de mise à 2x3 voies



Mise aux normes sécurité et environnement sur 7 km



Voie dédiée possible sur 7 km



Circulation moyenne sur l'A63: 69 500 véhicules/jour



2 à 4 minutes gagnées



Coût: 54,5 M€ HT



Mise en service début 2034

Amélioration des conditions de circulation à l'approche de Bordeaux

Gain de temps (limité)

Mise aux normes environnement & sécurité sur 7 km

Mise en place de protections acoustiques

Gratuité pour les usagers

Maîtrise du trafic sur les voies secondaires

Amélioration du cadre de vie des riverains

Investissement supporté par les contribuables

Risque de congestion persistant lors des pics

Pas de mise aux normes sur l'A660

Émissions (modérées) de gaz à effet de serre lors de la construction



5 Comment participer?







Les rencontres

30 janvier 2022 Lancement de la concertation

30 31

31 janvier Réunion publique Biganos 21 février Réunion publique Gradignan

21 23

23 février Réunion publique Cestas 9 mars

Débat avec les étudiants

7 99

13 14

4 avril Réunion publique Salles

4

30 avril 2022 Clôture de la concertation

25 30

25 avril Réunion publique La Teste-de-Buch

33

4 ateliers

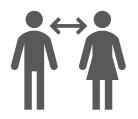
7 mars: environnement – Le Barp

9 mars : mobilités - Canéjan

13 mars : mobilités - Belin-Béliet

14 mars: mobilités - Mios

SUR INSCRIPTION (site internet)



Des débats mobiles

Restaurant, aire de service, marchés, centres commerciaux

Informations pratiques en ligne, dans le dossier de concertation et la plaquette de synthèse





Le site internet

www.A63Nord.fr



Tous les documents

Dossier, études, présentations, comptes rendus



Registre en ligne

Déposez votre avis, Lisez les réponses de l'État



Réunions en direct

Participation à distance aux réunions publiques



Vous avez la parole...







Les règles de prise de parole



Demander la parole



Proposer des avis argumentés



3 minutes <u>maximum</u> de temps de parole

